

A Frontenay Rohan-Rohan,
Le 7 janvier 2014

Le principal adjoint
Aux
Candidats de l'épreuve orale d'Histoire des Arts

Objet : Consignes pour l'épreuve orale d'Histoire des Arts.

Présentation de l'épreuve orale d'Histoire des Arts.

Tous les élèves de 3^{ème} passent l'épreuve orale d'Histoire des Arts pour le Diplôme National du Brevet. Cette épreuve est interdisciplinaire. La note obtenue est affectée d'un coefficient 2.

- Des jurys de 2 personnes seront constitués. Cette épreuve orale est d'une durée de 15 minutes (exposé : 5 minutes, entretien : 10 minutes).
- Avant l'épreuve, les candidats feront un choix de 5 objets répartis dans au moins 3 domaines et inscriront leurs choix sur le tableau dans leur convocation.
- Pour l'exposé, le jury choisit un objet dans la liste proposée par le candidat.
- Pour l'entretien, le jury peut poser des questions sur l'ensemble des objets présents dans la liste proposée par l'élève.
- Lors de son exposé, le candidat pourra utiliser tout support de son choix.

Consignes pour l'oral d'Histoire des Arts.

1 - Présenter une œuvre

- Il faut indiquer le titre de l'œuvre, évoquer l'artiste, le commanditaire et la date de sa création.
- Il faut indiquer le domaine auquel appartient l'œuvre d'art : art du visuel, art de l'espace, art du langage, art du quotidien, art du son, art du spectacle vivant.

2 - Description et analyse d'une œuvre

- Il faut faire une description générale puis détaillée.
Il faut employer le vocabulaire spécifique au cinéma, à la musique, à la littérature, aux arts plastiques : les couleurs, la lumière, les sons, les rythmes, le récit, le style, les symboles...
- Ensuite il faut l'analyser (signification, l'objectif de l'auteur, le message). De plus, il faut indiquer en quoi l'œuvre d'art a marqué son temps.
- Le candidat pourra faire un rapprochement avec une autre œuvre artistique.
- Le candidat fera le lien entre l'objet et le sujet.

3 - Regards sur une œuvre

Il faut exprimer son ressenti, donner son opinion sur l'œuvre en la justifiant par un vocabulaire précis du registre des émotions, des sentiments et/ou de la réflexion personnelle.

Le principal adjoint
F. POMMIER